



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
30 avril 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie
(2011-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	4
III. Programme proposé	5
IV. Gestion du programme, suivi et évaluation	7
Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Turquie (2011-2015)	9



1. Le descriptif de programme de pays pour la Turquie (2011-2015) est en grande partie fondé sur le neuvième Plan de développement du Gouvernement (2007-2013), qui définit les objectifs nationaux à long terme en vue d'améliorer la qualité de la vie par un processus de développement inclusif, et est aligné sur la nouvelle stratégie de coopération pour le développement des Nations Unies (2011-2015) pour la Turquie¹. Articulée autour de l'actuel examen à mi-parcours du PNUAD en cours, un rapport et un projet de rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une évaluation en cours des résultats du développement et une évaluation des résultats climatiques, la nouvelle stratégie de programme de pays s'appuie sur le plan stratégique du PNUD (2008-2011) et sur la stratégie évolutive du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2010-2012) et a été élaborée en étroite consultation avec le Gouvernement et les principaux partenaires du développement de la Turquie.

I. Analyse de la situation

2. La Turquie compte 72,5 millions d'habitants et le taux de croissance démographique est de 1 % par an. Sur l'échelle de l'indice du développement humain, elle se classe au 79^e rang sur 182 pays; l'espérance de vie est de 71,7 ans et le taux d'alphabétisation des adultes de 88,7 %. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 12 955 dollars. Sur l'échelle de l'indice de la pauvreté humaine, la Turquie se classe au 40^e rang sur 135 pays. La pauvreté extrême est relativement rare. D'après l'Office turc de statistique, 17,11 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté calculé sur la base de la consommation alimentaire et non alimentaire. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, qui est fixé à 4,30 dollars par jour, a diminué sur la période visée par l'examen. On estime qu'aujourd'hui 6,83 % de la population vivent avec moins de 4,30 dollars par jour, contre 8,41 % durant la précédente période d'examen. Le taux de pauvreté en zone rurale est de 34,62 % et en zone urbaine il est de 9,38 %. D'après des études récentes, les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sont les nouveaux pauvres de la Turquie. En 2009, le taux de chômage était de 14 % (ce qui est plus qu'au pire de la crise de 2001) et le taux de chômage des jeunes était de 25,3 %. Sur l'échelle de l'indicateur d'égalité des sexes, qui mesure l'inégalité des chances et de la participation des femmes à la vie économique et politique, la Turquie est classée au 101^e rang sur 109 pays. En ce qui concerne la viabilité environnementale, la Turquie reste en retard en matière d'intégration des principes du développement durable et de l'impact du changement climatique dans les politiques et programmes nationaux, ainsi que pour ce qui est de la lutte contre la perte de ressources environnementales, en particulier la biodiversité, les forêts et les écosystèmes fragiles. Des progrès notables ont été faits, mais la Turquie devra intensifier ses efforts si elle veut atteindre les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté (objectif 1), d'égalité des sexes (objectif 3) et de protection de l'environnement (objectif 7) d'ici à 2015. Pour les autres OMD, le degré de réalisation est satisfaisant.

3. Le Parlement turc a adopté d'importantes modifications constitutionnelles et réformes sociales ces dernières années. La réforme de la sécurité sociale, approuvée

¹ Il a été convenu entre le Gouvernement et les institutions des Nations Unies de ne pas aligner la stratégie de coopération pour le développement sur la période du neuvième Plan de développement. Les priorités du Gouvernement pour le Plan ne devraient pas changer de manière notable.

en octobre 2008, devrait accroître la proportion de la population couverte par l'assurance-santé universelle et bénéficiant d'une retraite viable. Une Commission parlementaire pour l'égalité des chances a été créée en mars 2009. En tant que partie visée à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Turquie a ratifié le Protocole de Kyoto en août 2009 et s'est fixé pour stratégie de traduire ce cadre en mesures intégrées dans ses plans nationaux et sectoriels.

4. La Turquie est membre de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Conseil de l'Europe. Les négociations en vue de l'accession à l'Union européenne sont toujours un paramètre important et un point de référence pour la détermination de l'ampleur et du processus des initiatives de réforme du pays. Les réformes visent à renforcer l'ordre démocratique et l'état de droit et à mettre en place une administration publique transparente et respectueuse des obligations redditionnelles, axée sur la décentralisation et l'amélioration des relations avec les citoyens dans le cadre des processus de prise de décisions et de formulation des politiques. Le principe de l'égalité et de la non-discrimination a été examiné et pris en compte dans le cadre des efforts menés par le pays pour harmoniser sa législation avec la réglementation de l'Union européenne. Le rapport intérimaire de 2009 de l'Union européenne prend acte des progrès accomplis par la Turquie et évalue son aptitude à assumer les obligations liées à l'appartenance à l'Union européenne. Toutefois, il souligne la nécessité d'aller plus loin, en particulier pour ce qui est des critères politiques.

5. Malgré des progrès notables, il y a toujours d'importantes disparités entre les régions et entre les sexes. Le niveau de développement humain et d'inégalité des sexes en matière d'accès aux fruits du développement reste bien inférieur à la moyenne nationale dans les régions du sud-est et de l'Anatolie orientale et dans certaines zones de l'Anatolie centrale et de la région de la mer Noire. Dans ces régions, il subsiste d'importants problèmes sociaux, environnementaux et de développement durable, qui se traduisent par une inégalité de l'accès à des sources de revenus durables, à l'éducation, à la santé et à l'emploi, ainsi qu'à des ressources naturelles viables tant dans les villes qu'en milieu rural. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a lancé son plan directeur pour la région de l'Anatolie du sud-est (2008-2012), auquel ont été affectés 20 milliards de livres turques financés par le budget national. La nomenclature officielle des unités territoriales à des fins statistiques a été employée pour mettre en place une base de données statistiques comparable harmonisée avec le Système de statistiques régionales de l'Union européenne. Sur cette base, 12 des régions de cette nomenclature ont été sélectionnées en vue d'une action prioritaire à moyen terme et de programmes de développement statistique et opérationnel, avec un budget et une administration indépendants pour chacune.

6. Le Gouvernement est résolu à améliorer l'équité de l'accès à des services sociaux de qualité et à obtenir un niveau satisfaisant de développement humain, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, la gouvernance démocratique et une politique sociale équitable. Ces objectifs sont parfaitement en accord avec le projet de programme de pays du PNUD, la Stratégie de coopération pour le développement de l'ONU et la réalisation des OMD en Turquie.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Les trois domaines d'action du cadre de coopération de pays (2006-2010) sont les suivants : a) plaidoyer et action pour la réduction de la pauvreté; b) création de capacités pour la gouvernance démocratique; et c) environnement et développement durable. Dans tous ces domaines, d'après une mission d'examen indépendante de 2009, l'appui du PNUD a effectivement contribué aux résultats de l'effort de développement et a apporté une contribution majeure à l'équité sociale en Turquie. Durant la période considérée, des modalités de coopération technique novatrices ont été employées, avec la participation d'un éventail de partenaires plus large, notamment du secteur privé, aux activités nationales de développement. Les activités de plaidoyer pour le programme et la visibilité du programme ont été renforcées par la publication de rapports de politique stratégique, notamment le Rapport national sur le développement humain, dont le thème principal en 2008 était les jeunes.

8. L'évaluation des résultats du développement, suivie par une évaluation en cours du programme de réduction de la pauvreté, a confirmé que l'appui du PNUD avait été très utile pour définir un cadre de réduction de la pauvreté par des actions de développement économique au niveau local et la gestion des aides sociales, pour lesquelles la principale contribution stratégique a été l'emploi d'une approche fondée sur des droits. Outre des rapports de plaidoyer solides concernant la pauvreté, les jeunes, les disparités régionales et la compétitivité, le PNUD a renforcé sa coopération avec les partenaires locaux tout en améliorant les capacités de développement social et de services décentralisés. Le programme pour la compétitivité du sud-est de l'Anatolie, rédigé avec l'appui du PNUD et qui traite des principaux problèmes du développement socioéconomique, a fourni un cadre de coopération pour la lutte contre la pauvreté par le biais d'un renforcement de la compétitivité régionale.

9. Les approches novatrices employées ont été notamment la mobilisation des technologies de l'information et des communications et l'informatisation de la gestion du secteur social, la mobilisation du secteur privé pour améliorer les possibilités offertes aux groupes défavorisés, en particulier les jeunes, et la création de nouvelles possibilités de concertation en matière de droits de l'homme et d'éducation pour le développement humain.

10. La coopération du PNUD dans le domaine de la gouvernance démocratique a été axée sur le renforcement des capacités nationales en vue de l'accélération de la participation du public, de la réforme des administrations, de la décentralisation et de la mobilisation civique. La collaboration avec le Ministère de l'intérieur aux niveaux central et provincial, ainsi qu'avec le Ministère de la justice, a offert au PNUD des points d'entrée stratégiques pour le renforcement des administrations locales et l'amélioration de l'accès à la justice. L'appui du PNUD au renforcement des capacités et à la sensibilisation a contribué à la formulation de textes officiels, comme celui de la réforme des administrations locales approuvée en 2007, qui définit un cadre pour la formation des conseils municipaux dans toutes les provinces du pays, en vue d'associer la population au développement communautaire.

11. L'action du PNUD a apporté une contribution décisive à la promotion du principe de l'égalité des sexes en Turquie et des projets en faveur des femmes ont contribué à accroître leur participation à la vie politique et à les encourager à créer

des entreprises. Un important effort de plaidoyer a contribué à la mise en place d'une Commission parlementaire de l'égalité des sexes en mars 2009, qui travaille maintenant avec le PNUD pour la création de capacités.

12. Le PNUD a travaillé en étroite association avec le Gouvernement turc pour l'intégration des principes du développement durable et de la protection de l'environnement dans les plans de développement nationaux et régionaux. L'aide a été axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et politiques dans les domaines stratégiques prioritaires, notamment le changement climatique et le rendement énergétique. Les domaines de coopération prioritaires ont été la promotion des énergies renouvelables et du rendement énergétique au niveau des communautés locales, la gestion des ressources naturelles et la protection de la biodiversité, avec une forte dimension sociale et de développement économique durable.

13. La coopération du PNUD avec l'Union européenne a continué d'appuyer le développement économique, social et régional de la Turquie. Le PNUD poursuivra sa coopération avec l'Union européenne et avec le Gouvernement turc dans le cadre du partenariat d'accession révisé et du Traité de Lisbonne, dont les priorités sont la promotion d'une croissance durable et créatrice d'emplois de meilleure qualité ainsi que le renforcement de la cohésion sociale. Le chapitre Environnement, ouvert en décembre 2009, offrira aussi d'importantes possibilités de coopération avec la Turquie en vue de renforcer la protection de l'environnement et de promouvoir un développement durable. Les autres domaines dans lesquels la Turquie doit poursuivre son effort d'alignement sur les critères d'adhésion à l'Union européenne sont le développement rural et l'égalité des sexes, outre la réponse aux critères politiques et les programmes de développement régional.

14. Le Gouvernement turc souhaite vivement renforcer sa coopération internationale et ses activités de développement selon la modalité de coopération Sud-Sud et considère le nouveau programme de pays comme une occasion de renforcer et d'adapter les capacités nationales de fournisseur d'aide, dans le respect des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du cadre de politique de coopération pour le développement de l'Union européenne.

III. Programme proposé

15. Le neuvième Plan de développement de la Turquie (2007-2013) définit un projet national de développement socioéconomique équitable et inclusif et de poursuite de l'intégration aux niveaux international et régional ainsi qu'avec l'Union européenne. Dans le cadre des efforts faits par le système des Nations Unies pour coordonner et renforcer l'efficacité de la coopération conjointe pour le développement, le PNUD participera à la réalisation de certains objectifs de la stratégie de coopération pour le développement. Le programme de pays du PNUD (2011-2015) sera en conséquence axé sur trois grands domaines de coopération : a) gouvernance démocratique; b) réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; et c) environnement et développement durable. Conformément aux recommandations de l'évaluation des résultats du développement, une approche programmatique sera adoptée dans tous ces domaines en vue de renforcer les synergies et l'équilibre entre les conseils stratégiques au niveau national et l'exécution des projets au niveau local.

16. Les principes des droits de l'homme, la coopération Sud-Sud et la gestion du savoir et la communication seront intégrés dans toutes les activités programmatiques et de création de partenariats. Le PNUD appuiera la création de capacités pour la coopération Sud-Sud, en réponse à l'objectif de la Turquie de devenir un donateur reconnu, appliquant les principes relatifs à l'efficacité de l'aide et jouant un rôle clef dans le domaine de l'aide au développement aux niveaux international et régional.

17. Le PNUD continuera d'aider la Turquie à fournir des services consultatifs en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les trois domaines prioritaires et contribuera à des interventions spécifiques en faveur des femmes, telles que la promotion de la participation des femmes à la gouvernance et aux processus décisionnels et de l'employabilité des femmes, de manière à faciliter leur autonomie économique.

A. Gouvernance démocratique

18. Les objectifs de la coopération pour le développement du PNUD dans ce domaine seront les suivants : a) renforcement d'institutions officielles transparentes et responsables à tous les niveaux, sur la base des principes internationaux, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption (ou bonne gouvernance); b) promotion d'une participation inclusive, sur la base de modèles de gouvernance et de systèmes de participation civique et de contrôle démocratique; et c) promotion de l'accès à la justice pour tous, et en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

19. Dans ce domaine, les priorités du programme seront d'élargir le cadre institutionnel et juridique de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection des droits de l'homme, par une collaboration avec les organes décisionnels aux niveaux parlementaire, national et local, en vue de renforcer les capacités de réponse et le respect des obligations redditionnelles de ces organes, et de continuer d'appuyer la mise en œuvre de solutions durables notamment pour répondre aux problèmes des personnes déplacées. Dans le cadre du renforcement institutionnel des conseils municipaux, le PNUD appuiera un mécanisme de participation efficace, notamment pour la gouvernance électronique et la fourniture de services au niveau local. Il continuera de promouvoir le renforcement des capacités pour améliorer les mécanismes de réforme du système judiciaire et d'accès universel à la justice, dans le cadre de la stratégie nationale de réforme de la justice.

B. Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

20. Les priorités du PNUD dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD seront les suivantes : a) réduction des inégalités régionales, sociales et entre hommes et femmes; b) réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise; c) amélioration du développement humain; et d) renforcement de la gestion de l'aide publique au développement conformément aux principes relatifs à l'efficacité de l'aide.

21. Dans ce domaine, le programme sera axé sur le renforcement des capacités nationales de formulation de politiques intégrées, sur la promotion d'un climat propice aux affaires et à l'investissement, à la création d'emplois et à l'amélioration de la fourniture des services dans les régions les moins avancées définies par la

nomenclature des unités territoriales à des fins statistiques et dans les communautés rurales et urbaines pauvres, formulation démocratique d'une politique sociale, contrôle efficace de l'action de lutte contre la pauvreté, fourniture équitable de l'aide sociale et des services et création des capacités nationales nécessaires pour la gestion de l'aide au développement. Par ailleurs, le PNUD donnera plus d'importance à la lutte contre la pauvreté des femmes et à l'amélioration des processus de budgétisation en faveur des femmes et des pauvres.

22. Fort des résultats obtenus dans la période précédente, le PNUD continuera de former de nouveaux partenariats et de mobiliser le secteur privé par un emploi plus efficace du principe du partenariat public-privé, dans l'esprit du principe de la responsabilité sociale des entreprises en matière de formation professionnelle et d'amélioration de l'employabilité des chômeurs, des jeunes, des femmes, des groupes vulnérables et des personnes handicapées, tant dans les villes que dans les campagnes.

C. Environnement et développement durable

23. Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la coopération du PNUD aura pour objectifs de renforcer les capacités nationales et de promouvoir a) l'intégration des questions en rapport avec l'environnement, le changement climatique et le rendement énergétique dans les politiques sectorielles, b) l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique et le commerce des droits d'émission de carbone et c) l'amélioration de l'accès des pauvres, des groupes vulnérables et des autres personnes défavorisées aux services environnementaux et énergétiques.

24. La coopération du PNUD dans ce domaine visera à renforcer, à tous les échelons, les capacités institutionnelles des systèmes et services concernant la gestion durable de la terre et de l'eau, l'efficacité de l'agriculture, la résilience face au changement climatique et le rendement énergétique, ainsi que la protection de la biodiversité, en prêtant une attention particulière à la dimension sociale, à faciliter la transformation du marché au moyen de technologies propres et par la création d'emplois « verts », à renforcer la compétitivité économique au moyen d'une approche territoriale et à améliorer les capacités de préparation aux catastrophes et d'alerte précoce. Conformément à la recommandation formulée dans le rapport d'évaluation des résultats du développement, le PNUD continuera de promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes dans la gestion de l'environnement et le développement durable.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

25. Le programme de pays sera exécuté par des institutions nationales. L'Office national de planification restera le principal interlocuteur du PNUD en Turquie pour les aspects techniques et la coordination. L'exécution nationale sera la principale modalité de gestion du programme, dans le but de promouvoir l'appropriation et le renforcement des capacités.

26. Le nouveau programme vise à améliorer l'intégration et le ciblage en mettant l'accent sur la coopération intersectorielle, la coordination et la gestion du savoir, en

association avec des partenaires nationaux et internationaux et avec les institutions des Nations Unies, de manière à accroître l'impact sur le développement. À cet effet, on recherchera des synergies entre les activités concernant les politiques, les projets et le plaidoyer. Il faut prêter plus d'attention à une gestion fondée sur les résultats, en recherchant une synergie systématique du programme et par la coordination, le suivi et l'évaluation, comme le préconisent le plan d'évaluation du PNUD et le cadre de stratégie de coopération pour le développement de l'ONU.

27. Le PNUD continuera d'investir beaucoup dans la gestion fondée sur les résultats et dans les efforts conçus pour systématiser le suivi au niveau du programme, en vue de renforcer les enseignements tirés de l'expérience et l'application à grande échelle de projets pilotes ayant donné de bons résultats. Il continuera aussi de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation des interlocuteurs nationaux et du personnel des projets, afin d'assurer la transparence de la gestion financière, l'efficacité et le respect des délais fixés pour les résultats, dans l'intérêt des principaux groupes cibles.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Turquie (2011-2015)

Priorité ou objectif national : Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics et de l'accès universel à la justice

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Gouvernance démocratique</p> <p><i>Domaine de résultat 2.2</i> Renforcement des institutions officielles</p> <p><i>Domaine de résultat 2.3</i> Appui aux partenaires nationaux pour la mise en œuvre de pratiques de gouvernance démocratique fondées sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la lutte contre la corruption</p>	<p>Résultat 1</p> <p>Environnement assurant une gouvernance démocratique inclusive, état de droit et accès universel à la justice, ainsi que renforcement du respect des engagements internationaux et des droits de l'homme</p>	<p>1. Nombre de recommandations des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme appliquées</p> <p>Données de base :</p> <p>Examen périodique universel de 2010</p> <p>Cible :</p> <p>2011 : 2 réponses concrètes des institutions 2012 : 4 réponses concrètes en matière de politiques et de mise en œuvre</p> <p>2. Nombre de cas réglés par la médiation</p> <p>Données de base :</p> <p>Non disponibles</p> <p>Cible :</p> <p>2011 : 500 cas; 2012 : 750 cas; 2013 : 1 000 cas</p> <p>Méthode de collecte des données : base de données judiciaires</p>	<p>Produit 1.1</p> <p>Formulation de programmes de renforcement des capacités pour des mécanismes de gouvernance transparents et responsables dans les institutions publiques, aux niveaux national, régional et local, fondés sur les principes internationaux, notamment pour les personnes déplacées, et conformes aux priorités de l'adhésion à l'Union européenne</p> <p>Produit 1.2</p> <p>Intervention de renforcement des capacités pour une participation effective et mise en place de mécanismes de contrôle public à tous les échelons</p> <p>Produit 1.3</p> <p>Élargissement des pratiques et mécanismes de réparation judiciaire pour une plus grande efficacité du système judiciaire</p>	<p>Associations du barreau, conseils municipaux, organisations de la société civile, agences de développement, Union européenne, tribunaux supérieurs, collectivités locales, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Ministère des droits de l'homme, Présidence, Office de planification de l'État, institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>800</p> <p>Autres ressources :</p> <p>900</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Gouvernance démocratique</p> <p><i>Domaine de résultat 2.1</i></p> <p>Promotion d'une participation inclusive</p>	<p>Résultat 2</p> <p>Participation des personnes et groupes vulnérables sur un pied d'égalité aux processus décisionnels à tous les échelons</p>	<p>1. Nombre de conseils municipaux ouverts à la participation des femmes, des jeunes et des groupes ayant besoin d'une attention et d'une protection particulières</p> <p>Données de base :</p> <p>2009 : 40</p> <p>Cibles :</p> <p>2011 : 45, 2012 :55, 2013 : 55, 2014 :60, 2015 :70</p> <p>2. Nombre de plans d'action locaux élaborés par les administrations locales en coopération avec les conseils municipaux dans les domaines social, économique et culturel</p> <p>Données de base :</p> <p>Programme conjoint des Nations Unies – six villes</p> <p>Cible :</p> <p>2011 :15, 2012 :20, 2013 :10, 2014 :12, 2015 : 15 plans d'action locaux</p> <p>3. Proportion de femmes présentes dans les organes politiques aux niveaux local et national</p> <p>Données de base :</p> <p>2009 : 9,11 %</p> <p>Cible :</p> <p>2011 : 10 %</p>	<p>Produit 2.1</p> <p>Interventions visant à renforcer l'autonomie des groupes vulnérables au niveau communautaire et des structures de gouvernance locales</p> <p>Produit 2.2</p> <p>Élaboration de modèles d'intégration sociale au niveau local avec allocations budgétaires à long terme</p> <p>Produit 2.3</p> <p>Programmes de renforcement des capacités pour mettre en place des processus de formulation de politiques et de prise de décisions inclusifs, représentatifs et répondant aux besoins des citoyens, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, dans les administrations locales, les structures de gouvernance locale et les commissions parlementaires</p>	<p>Universités, conseils municipaux, organisations de la société civile, Direction générale de la condition de la femme, presse, collectivités locales, Ministère de l'intérieur, commissions parlementaires, administration du Bureau du Premier Ministre pour les personnes handicapées, institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>300</p> <p>Autres ressources :</p> <p>2 000</p>

Priorité ou objectif national : Protéger l'environnement et accroître la compétitivité pour un développement durable

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Environnement et développement durable</p> <p><i>Domaine de résultat 4.1</i> Intégration des considérations liées à l'environnement et à l'énergie</p> <p><i>Domaine de résultat 4.2</i> Mobilisation de financements pour l'environnement</p> <p><i>Domaine de résultat 4.3</i> Promotion de l'adaptation au changement climatique</p> <p><i>Domaine de résultat 4.4</i> Élargissement de l'accès des pauvres aux services liés à l'environnement et à l'énergie</p>	<p>Résultat 3</p> <p>Renforcement des capacités de formulation et d'exécution de la politique de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, conformément aux principes du développement durable et en tenant compte de la gestion climatique et des catastrophes</p>	<p>1. Superficie des terres protégées</p> <p>Données de base : 37 000 ha</p> <p>Cible : 600 000 ha</p> <p>Données de base (zones marines protégées) : 227 656 ha</p> <p>Cible : (zones marines protégées) : 327,656 ha</p> <p>2. Niveau des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Données de base : 321,3 tonnes (en 2005)</p> <p>Cibles : 11 millions de tonnes (réduction)</p> <p>3. Mise en place de systèmes de réduction des risques de catastrophe</p> <p>Données de base : Néant</p> <p>Cibles : Disponibles</p>	<p>Produit 3.1</p> <p>Renforcement des politiques favorables aux pauvres renforçant la résilience face au changement climatique et tenant compte de la condition de la femme, mise au point, intégration et application de programmes et d'institutions aux niveaux national et local pour promouvoir un développement à faible intensité de carbone</p> <p>Produit 3.2</p> <p>Renforcement des capacités nationales de suivi de l'environnement grâce à des systèmes améliorés de collecte de données et d'informations</p> <p>Produit 3.3</p> <p>Renforcement des capacités nationales de création de marchés pour les fonds environnementaux et d'accès à ces fonds à l'appui des domaines stratégiques de protection de l'environnement, notamment a) les services liés à la biodiversité et aux écosystèmes; b) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce changement; c) la gestion durable des forêts et des terres; et d) la gestion des produits chimiques</p> <p>Produit 3.5</p> <p>Renforcement des capacités de formulation et d'exécution d'une stratégie nationale pour l'adaptation au changement climatique et d'un plan d'action pour le changement climatique, tenant compte des inégalités entre hommes et femmes</p>	<p>Universités, agences de développement, Office de planification de l'État, Ministère de l'agriculture et des questions rurales, Ministère de l'énergie et des ressources naturelles, Ministère de l'environnement et de la foresterie, Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère des travaux publics et de la réinstallation, Ministère des transports et communications, collectivités locales, direction et antennes provinciales de la gestion des catastrophes, secteur privé, TURKSTAT (TUIK)</p> <p>Institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 900</p> <p>Autres ressources : 20 000</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Produit 3.6					
Intégration de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de développement					
Priorité ou objectif national : Renforcement du développement humain et régional intégré, lutte contre la pauvreté et inclusion sociale					
<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD <i>Domaine de résultat 1.1</i> Promotion d'une croissance inclusive et de l'égalité des sexes et réalisation des OMD	Résultat 4 Accroissement de l'offre de services publics et communautaires inclusifs et répondant aux besoins afin de renforcer un accès équitable au savoir, à l'information et à des services essentiels de qualité (éducation, santé, nutrition, eau et assainissement et sécurité des personnes)	1. Disparités entre les cinq provinces les mieux placées et les cinq provinces les plus défavorisées, en particulier pour les indicateurs 1, 2, 4, 5 et 6 des OMD Données de base : Dans les cinq provinces les moins avancées, le taux d'emploi moyen est de 24,16 %, contre 59,64 % dans les cinq provinces les plus développées (soit plus du double : 2,4 fois) (<i>source</i> : chiffres relatifs à 2008 de l'enquête de 2009 du TUIK sur les ménages et la main-d'œuvre Cibles : Réduction du ratio à 1,9 2. Pourcentage de la population ayant accès à des services électroniques par l'intermédiaire d'ordinateurs publics ou personnels Données de base : 35,8 % Cible : 50 %	Produit 4.1 Mise en place de politiques et de capacités pour la fourniture de services sociaux inclusifs par différents mécanismes Produit 4.2 Renforcement des capacités institutionnelles de mise en œuvre et de suivi des plans et stratégies de développement régional ayant une composante services sociaux Produits 4.3 Amélioration de l'accès aux services électroniques au moyen de partenariats public-privé	Administration des personnes handicapés, agences de développement, Direction de l'assistance sociale et de la solidarité (SYDGM), Direction générale de la condition de la femme, Ministère de l'intérieur, partenaires du secteur privé, Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports, Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance (SHCEK) Institutions des Nations Unies	Ressources ordinaires : 325 Autres ressources : 7

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p> <p><i>Domaine de résultat 1.1</i> Promotion d'une croissance inclusive, égalité des sexes et réalisation des OMD</p> <p>Gouvernance démocratique</p> <p><i>Domaine de résultat 2.2</i> Renforcement d'institutions de gouvernement répondant aux besoins</p>	<p>Résultat 5</p> <p>Égalité de la participation des femmes dans tous les domaines du secteur public, du secteur privé et de la société civile et renforcement des mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'autonomie de la femme</p>	<p>1. Emploi des femmes et possibilités d'emploi offertes aux jeunes femmes</p> <p>Données de base :</p> <p>Le taux d'emploi des femmes était de 27,4 % en septembre 2009</p> <p>Cibles :</p> <p>Taux d'emploi de 30 % (l'objectif du neuvième Plan de développement est de 29,6 %)</p> <p>2. Proportion de femmes ayant un poste d'encadrement dans les secteurs public et privé</p> <p>Données de base :</p> <p>8 % (GEM, 2009 HDR)</p> <p>Cibles :</p> <p>À définir</p> <p>3. Allocation de ressources à des mécanismes institutionnels ayant pour tâche de promouvoir la condition de la femme aux niveaux national et local</p> <p>Données de base :</p> <p>3 130 000 dollars (budget 2010 de la Direction générale de la condition de la femme)</p> <p>Cibles :</p> <p>À définir</p>	<p>Produit 5.1</p> <p>Égalité de l'accès aux services publics et à la justice grâce à des politiques sociales équitables axées sur la promotion de la participation de la femme à la vie sociale et économique</p> <p>Produit 5.2</p> <p>Processus de renforcement des capacités pour l'égalité des sexes dans les institutions clefs, telles que la Direction générale de la condition de la femme, le Parlement et les ministères, pour intégrer la promotion de la condition de la femme dans la formulation et l'exécution des politiques</p> <p>Produit 5.3</p> <p>Dans le cadre de la politique nationale de l'emploi, mesures spécifiques visant à améliorer l'employabilité des femmes et à accroître leur taux d'emploi dans les secteurs public et privé</p> <p>Produit 5.4</p> <p>Analyse des processus de budgétisation en vue d'accroître les ressources allouées à l'égalité des sexes dans les principaux domaines de compétence</p>	<p>Universités, conseils municipaux, organisations de la société civile, Direction générale de la condition de la femme (KSGM), Agence nationale pour l'emploi (ISKUR), Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère de la justice, Ministère du travail, Commission parlementaire pour l'égalité des sexes, Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises (KOSGEB), Office de planification de l'État</p> <p>Institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>225</p> <p>Autres ressources :</p> <p>3 000</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p> <p><i>Domaine de résultat 1.1</i> Promotion d'une croissance inclusive, égalité des sexes et réalisation des OMD</p> <p><i>Domaine de résultat 1.2</i> Promotion d'une mondialisation inclusive</p>	<p>Résultat 6</p> <p>Réduction de la pauvreté par la mise en œuvre de politiques et programmes plus efficaces de réduction des inégalités de revenus</p>	<p>1. Taux de pauvreté (alimentaire et non alimentaire)</p> <p>Données de base :</p> <p>Taux de pauvreté de 0,54 % (alimentaire) et de 17,1 % (non alimentaire) (étude de la pauvreté faite par l'Office turc de statistiques (TUIK), 2009)</p> <p>Cibles :</p> <p>Taux de pauvreté non alimentaire de 15 %</p> <p>2. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale</p> <p>Données de base :</p> <p>Les ménages du quintile le plus pauvre consacraient 33,7 % de leur budget à l'alimentation et aux boissons non alcooliques en 2008 (TUIK, enquête sur le budget des ménages).</p> <p>Cibles :</p> <p>Pas de cible nationale (cible suggérée : réduction de la part de l'alimentation dans le budget des ménages)</p>	<p>Produit 6.1</p> <p>Renforcement des capacités de formulation de politiques intégrées, de formation et de mise en œuvre pour le développement humain et la réduction de la pauvreté</p> <p>Produit 6.2</p> <p>Renforcement des capacités nationales de la Turquie en tant que donateur pour la gestion de l'aide au développement en vue de la réalisation des OMD et des autres objectifs de développement convenus au niveau international, conformément aux principes relatifs à l'efficacité de l'aide</p>	<p>Universités, agences de développement, collectivités locales, Ministère de l'agriculture et des questions rurales, Administration du développement régional – projets concernant le sud-est de l'Anatolie</p> <p>Office de planification de l'État</p> <p>Agence turque d'aide au développement international (TIKA)</p> <p>Institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>325</p> <p>Autres ressources :</p> <p>2 000</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays de la stratégie de coopération pour le développement</i>	<i>Produits de la stratégie de coopération pour le développement : données de base, indicateur(s) et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p> <p><i>Domaine de résultat 1.1</i> Promotion d'une croissance inclusive, égalité des sexes et réalisation des OMD</p>	<p>Résultat 7</p> <p>Augmentation des possibilités d'emploi et travail décent pour tous par l'application de politiques, stratégies et programmes de promotion de l'équité qui stimulent la croissance de l'économie, par des gains de compétitivité et de productivité et des mesures de responsabilité sociale des entreprises</p>	<p>1. Taux de chômage par sexe, âge et région géographique</p> <p>Données de base :</p> <p>Taux de chômage de 2008 – total : 11 %, hommes 10,7 %, femmes 11,6 % (ventilées selon la nomenclature des unités territoriales à des fins statistiques, deux régions)</p> <p>Cibles :</p> <p>Taux de chômage : 10 % tant pour les hommes que pour les femmes (l'objectif du neuvième Plan de développement national est de 7,7 %)</p> <p>2. Nombre de pôles industriels créés</p> <p>Données de base :</p> <p>Non disponibles</p> <p>Cibles :</p> <p>5 organes de coordination de pôles industriels d'ici à 2015</p> <p>3. Nombre de personnes ayant trouvé un emploi grâce à une politique active du marché du travail</p> <p>Données de base :</p> <p>Le taux de placement de l'Agence nationale pour l'emploi était de 7,34 % (ISKUR) (chiffres ISKUR 2009)</p> <p>Cibles :</p> <p>Augmentation du taux de placement de l'ISKUR</p>	<p>Produit 7.1</p> <p>Renforcement des capacités des institutions et des entreprises pour accroître la compétitivité aux niveaux national, régional et rural, conformément au partenariat pour l'accession à l'Union européenne révisé et au Traité de Lisbonne</p> <p>Produit 7.2</p> <p>Programmes inclusifs de création d'emplois et d'activités productives et amélioration de l'employabilité des femmes, des ruraux et des pauvres urbains ainsi que des jeunes, en complément des stratégies sectorielles déjà mises en œuvre</p>	<p>Association pour la responsabilité sociale des entreprises, agences de développement, Pacte mondial, Association des exportateurs de textiles et de vêtements d'Istanbul (ITKIB), collectivités locales, Ministère de l'agriculture et des questions rurales, Agence nationale pour l'emploi (ISKUR), Ministère de la culture et du tourisme, Ministère du commerce et de l'industrie, secteur privé, Agence pour la promotion des petites et moyennes industries (KOSGEB), Agence pour le développement régional – projets concernant le sud-est de l'Anatolie, Organisation de la sécurité sociale (SGK), Office de planification de l'État, Union des chambres de commerce et des Bourses de produits de Turquie</p> <p>Institutions des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires :</p> <p>925</p> <p>Autres ressources :</p> <p>42 000</p>